

Image not found or type unknown



Divorce et convention droit immobilier

Par **araxea**, le **03/10/2013 à 16:10**

ma fille en instance de divorce souhaite que l'achat qu'elle à effectué après la vente de leur maison soit notifié sur la convention de divorce, car elle craint que son mari ne reprenne un jour sa donation? Sachant que les actes ont étaient effectués par notaire vente de la maison et achat de son appartement . Son mari ne souhaite pas que cet achat soit mentionner sur la convention pour cause d'impôt. Ma fille peut elle le faire inscrire sur cette convention et risque t-elle de payer un impôt sur cet achat ?

En vous remerciant pour votre aide.